

La région

Face au recul du littoral, nous ne sommes pas prêts

Jean-Denis Renard, jd.renard@sudouest.fr



Le 11 mars lors des grandes marées, l'érosion du littoral de l'île d'Oléron à la pointe de Gatseau, l'un des endroits les plus exposés d'Europe. XAVIER LÉOTY / SUD OUEST

Le rapport annuel de la Cour des comptes a pour thème principal l'adaptation de l'action publique au changement climatique. Les enjeux sont énormes, les retards aussi. Illustration avec la gestion du recul côtier



À Soulac-sur-Mer en Gironde, il y a un an, opération de réensablement après la démolition de l'immeuble Le Signal, menacé par le recul du trait de côte. ARCHIVES GUILLAUME BONNAUD / SQ

Le rapport annuel de la Cour des comptes est souvent plus distrayant qu'on ne l'imagine. Avec une saveur rehaussée par leur sens de l'ellipse, les magistrats épinglent des séries de dysfonctionnements dans l'usage des deniers publics, dysfonctionnements qui confinent parfois à l'absurdité.

À la lecture de la mouture 2024, présentée ce 11 mars, on n'a pourtant guère envie de sourire. Consacré pour l'essentiel à l'adaptation de l'action publique au changement climatique, le pavé décline les thématiques – le logement, les villes, la forêt, la santé des personnes vulnérables, etc. Il pointe les retards et les insuffisances qui font peser des risques sévères sur le bien-être et la prospérité des populations. Ce n'est pas une consolation, mais cette impréparation n'est probablement pas un défaut franco-français. Le hasard calendaire a voulu que l'Agence européenne de l'environnement publie, la veille, son premier rapport sur l'évaluation des risques climatiques en Europe. Avec une conclusion sans ambiguïté : nous ne sommes pas à la hauteur.

Terres englouties

Ce même constat prévaut pour qui balaie la cinquantaine de pages du rapport de la Cour des comptes sur la gestion publique du trait de côte. L'enjeu n'est pas mince : 20 % du littoral métropolitain est concerné par l'érosion marine et, en l'espace d'un demi-siècle, de 1960 à 2010, l'Hexagone a perdu près de 28 kilomètres carrés dans l'avancée des flots.

La Nouvelle-Aquitaine est tout sauf épargnée. La Gironde et la Charente-Maritime sont les deux départements métropolitains qui ont connu les arrachements les plus substantiels dans ce laps de temps : 5,59 et 5,35 km². Le littoral du Pays basque connaît des écroulements au fil du temps sur les falaises de Bidart ou sur la route de la Corniche, entre Ciboure et Hendaye. Sur le littoral de la Charente-Maritime, l'érosion s'intrique à une autre menace. « La totalité des territoires côtiers du département est soumise au risque submersion », note Nicolas Castay, le directeur du groupement d'intérêt public (GIP) Littoral, un organisme d'études qui réunit l'État et les collectivités territoriales de la région. Il s'agit là d'inondations éclaircies à l'occasion des tempêtes et des épisodes de vives-eaux.

D'évidence, « le recul du trait de côte, phénomène ancien et historique, est aggravé par le changement climatique », relève la Cour des comptes.

L'élévation du niveau de la mer, qui pourrait aller jusqu'à un mètre d'ici à 2100, accélérera le recul des rivages dans la seconde partie du siècle. Le GIP Littoral a calculé les impacts en Nouvelle-Aquitaine. Si les ouvrages de défense contre la mer devaient défaillir à l'horizon 2050, 6 000 logements, plus de 700 activités économiques et 100 kilomètres de routes seraient menacés à cette date.

L'Hexagone a perdu près de 28 kilomètres carrés en l'espace d'un demi-siècle

« Insuffisamment anticipé »

Pour évaluer l'action publique, la Cour s'appuie notamment sur les travaux des chambres régionales des comptes. Celle de Nouvelle-Aquitaine n'a pas chômé. Au second semestre 2023, elle a publié une rafale de rapports sur la gestion du problème dans les territoires : sur l'île d'Oléron (Charente-Maritime), entre Lacanau et Le Verdon-sur-Mer (Gironde), sur le bassin d'Arcachon (Gironde) ou encore à Biscarrosse (Landes).

La conclusion tirée par les magistrats à l'échelle nationale est sans équivoque. « Le recul du trait de côte est insuffisamment anticipé », écrivent-ils. Pire, le pays fonctionne encore sur d'anciens principes. « Malgré les initiatives prises en faveur de l'adaptation à la mobilité du trait de côte, la France a tendance à poursuivre une logique de défense contre la mer » en érigeant des protections au coût difficilement soutenable : de 2,5 à 6 millions d'euros au kilomètre linéaire selon le rapport.

En Nouvelle-Aquitaine, on fait exception, avec la mise en œuvre de stratégies locales qui ont pour but de réduire la vulnérabilité à l'érosion, appuyées sur l'état des connaissances scientifiques : études pointues, aménagement d'enrochements s'ils sont nécessaires, démantèlement éventuel de « points durs » contre-productifs, terrains renaturés, voirie reprofilée, biens publics déménagés en repli, etc.

Pour contrer les effets du recul côtier, on a dépensé localement 18,5 millions d'euros d'argent public entre 2018 et 2021 sur le littoral régional. Soutenable, apprécie la Cour des comptes. Mais « les coûts à venir sont fondamentalement incertains », poursuit-elle, en évoquant l'amplification de l'érosion et de la submersion avec l'élévation du niveau marin. « Le seul rachat éventuel de biens menacés par le recul pourrait mobiliser entre 140 et 800 millions d'euros de fonds publics d'ici à 2040 », ajoute-t-elle.



Les villas jumelles de Biscarrosse, dans les Landes, symboles de l'érosion de la côte sableuse sur le littoral de la Nouvelle-Aquitaine. ARCHIVES THIBAUT TOULEMONDE / SO

« La France a tendance à poursuivre une logique de défense contre la mer »

De l'argent à trouver

Où trouver l'argent ? Sur ce sujet, l'État regarde le bout de ses chaussures. En février 2023 à Soulac-sur-Mer, dans le Médoc, Christophe Béchu, le ministre de la Transition écologique, a promis que la loi de finances 2025 porterait une solution pour aider les communes. Présidente du Comité national du trait de côte, la députée girondine (Renaissance) Sophie Panonacle est chargée d'identifier des pistes. Elle a milité les années précédentes pour la mise en place d'un « fonds érosion », abondé par une ponction de 0,01 % sur les droits de mutation (lire plus bas).

La Cour des comptes agrée un tel mécanisme de solidarité nationale à condition qu'il soit limité et s'articule « avec des cofinancements privés, provenant en particulier des propriétaires, responsables de la protection de leurs biens contre la mer ». Le débat reste ouvert.

SOPHIE PANONACLE CONFIANTE

Dans sa réponse à la Cour des comptes, le ministère de l'Économie et des Finances paraît tout sauf enthousiaste à l'idée d'instaurer en 2025 un mécanisme national de financement de la lutte contre l'érosion. Il bat également en brèche l'idée d'un « fonds érosion » dédié. Partisane de cette solution, la députée Sophie Panonacle affiche néanmoins sa confiance. « Tout ne peut pas reposer sur l'État mais il y aura un effort de l'État, comme il y aura un effort demandé aux Régions et aux particuliers », veut croire la présidente du Comité national du trait de côte.

Publié le 13/03/2024 – Sud-Ouest – Jean-Denis Renard